



Gingins, le 28 octobre 2019

CONSEIL COMMUNAL
1276 GINGINS

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 octobre 2019

Présidence : Pierre-Yves Revaz

Conseillers présents : 32

Conseillers absents : 6

Majorité absolue : 17

Dans sa séance du 28 octobre 2019, le Conseil communal de Gingins a pris les décisions suivantes :

Arrêté d'imposition 2020¹

Vu le préavis municipal N° 46/2019 et après avoir entendu le rapport de la commission des finances, le Conseil communal a adopté les taux d'imposition tels que proposés par 27 OUI, 1 NON et 3 abstention.

Le taux d'imposition de base est ainsi maintenu à son niveau actuel, soit 57%

Prochaine séance du Conseil communal :

Le mercredi 11 décembre 2019 à 18h30

Pour extrait conforme :

Le Président

Pierre-Yves Revaz



La Secrétaire

Nathalie Haab

¹ Décision soumise à référendum dès sa parution dans la FAO

« Le référendum doit être annoncé à la Municipalité, par écrit, dans un délai de 10 jours (art.110 al. 1 LEDP) »